

	Formulaire Dossier d'inscription	Rédaction : 30/01/24 – LB Validation : SI Approbation : HP	Code : T3N6-2-1
	SELECTION D'ADMISSION EN FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE		VERSION 2

Dossier de candidature - Inscription sélection AP 2026/2027

- ⇒ **Inscriptions à compter du lundi 16 mars 2026**
- ⇒ **Clôture des inscriptions le mercredi 10 juin 2026**
- ⇒ **Entretiens de sélection au fil de l'eau et jusqu'au 19 juin 2026**
- ⇒ **Publication des résultats le lundi 29 juin 2026 à 14H**
(Sur notre site internet et à l'entrée de l'IFP)
- ⇒ **Date de rentrée le lundi 31 août 2026.**

Un accusé de réception du dossier sera envoyé par courriel, aucune réponse téléphonique de réception de dossier ne sera communiquée.

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera refusé.

⇒ **Nous vous conseillons d'anticiper votre envoi.**

Places ouvertes :

- Les places ouvertes à la sélection pour la rentrée du 31 août 2026 sont au nombre de 16.
- Cette limite ne s'applique pas aux candidats inscrits dans le cadre de la formation de la validation des acquis de l'expérience.
- Un minimum de 20% de ces places est réservé aux agents relevant de la formation professionnelle continue visés à l'article 11.



Institut de Formations Paramédicales
Sélection auxiliaire de puériculture 2026
Rue du Général Girod – CS 10329 – 25304 PONTARLIER CEDEX
Tél : 03.81.38.53.29 – www.ifp-pontarlier.fr – contact@ifp-pontarlier.fr

Référente handicap de l'institut de formation :

Mme INVERNIZZI Stéphanie : 03.81.38.59.05 – s.invernizzi@ifp-pontarlier.fr

Renseignements inscription et formation auxiliaire de puériculture IFP Pontarlier

Entrée en formation le lundi 31 août 2026.

Conditions d'inscription Avoir 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation Pas d'âge limite supérieur
Sélection sur dossier ET entretien La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs.
Frais d'inscription à la sélection : Selon l'arrêté du 12 avril 2021 aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats
Résultats Par affichage à l'IFP et sur son site internet – Envoi par courrier personnel Classement Une liste principale et une liste complémentaire. Le candidat dispose de 7 jours ouvrés pour valider son inscription en cas d'admission sur liste principale ou liste complémentaire. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat sur liste complémentaire. Un report de formation peut être accordé par la Directrice dans des situations particulières sur présentation de justificatifs.
La formation La formation est validée par un Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture (DEAP) Elle se déroule en alternance, à l'institut et en stage Les stages nécessitent des déplacements dans un périmètre de 60 km autour de l'institut Le contenu de la formation est défini selon l'arrêté du 10 juin 2021 Nombre de places : 16
Tarif de la formation : selon parcours, soit 11.00 euros par heure théorique (Soit 8470.00 euros pour un parcours complet) Frais de scolarité en sus : 184.00 euros (tarif en vigueur en 2025)
Financement de la formation ⇒ Formation initiale (sans interruption de scolarité avant entrée en formation) : coût pris en charge par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (CRBFC) ⇒ Congé Individuel de Formation (CIF) accompagné par l'employeur ⇒ Autre financement possible : TRANSITION PRO ⇒ France Travail selon les règles en vigueur ⇒ Financement personnel / CPF
Retour du dossier d'inscription : ⇒ <u>Retour du dossier au plus tard le mercredi 10 juin 2026 à l'adresse indiquée en 1^{ère} page :</u> - <u>Par courrier postal en recommandé avec accusé réception.</u> <u>Attention</u> : L'accusé réception attestant de la date de réception du dossier fait foi ! - <u>Dépôt sur place et remis en main propre au secrétariat</u> (horaires d'ouverture au public : 8H – 12H / 13h30 – 16H) Confirmation de la candidature par mail.
Calendrier à retenir : Les résultats sont affichés à l'IFP le <u>29/06/2026 à 14H00</u> et sur le site internet : www.ifp-pontarlier.fr Résultats envoyés par écrit Délai de 7 jours ouvrés pour confirmer son inscription

Fiche de renseignements / candidature : document à imprimer et à remplir

Civilité – Madame ☐ Monsieur ☐	
Nom de naissance :	
Nom d'usage :	
Prénoms :	
Date de naissance .. / .. /	Département de naissance : Ville de naissance : Pays de naissance :
Téléphone fixe et/ou portable obligatoire personnel :	
Téléphone fixe ou portable obligatoire d'un membre de la famille (noter le lien de parenté) :	
<u>Adresse postale complète :</u> <u>Adresse mail obligatoire :</u>	
L'IFP publie la liste principale et la liste complémentaire de la sélection sur son site internet. J'accepte que mon nom figure sur internet : Accord ☐ Refus ☐	
En l'absence de case cochée la case « Accord » sera cochée par défaut.	
☐ Aucun diplôme Si aucun diplôme, dernière classe suivie :	
Etes-vous au lycée actuellement ? ☐ oui ☐ non Classe :	
<u>Diplôme le plus élevé obtenu :</u> ☐ BEPC (brevet des collèges) ou DNB (Diplôme National du Brevet) ☐ <u>Diplôme de niveau 3</u> : (CAP, BEP) : CAP AEPE ☐ ARM ☐ AMP ☐ DEA (ambulancier) ☐ DEAVS ☐ DEAS ☐ Titre AVF ☐ Autres, précisez	

☐ Diplôme de niveau 4 : Tous les baccalauréats dont BAC PRO ASSP/SAPAT
BAC ASSP ☐
BAC SAPAT ☐
Autres BAC, précisez

☐ Diplôme de niveau 5 : DEUG, DUT, BTS ou autre Lequel ?

☐ Diplôme de niveau 6 : Licence Lequel ?

☐ Autre diplôme ? précisez.....

Etes-vous actuellement inscrit à France Travail : ☐ oui ☐ non

Si oui, numéro identifiant France Travail **obligatoire** :

Etes-vous salarié : ☐ oui ☐ non / Contrat : ☐ Intérim ☐ CDD ☐ CDI ☐ Titulaire / ☐ France ☐ Suisse

Si oui, nom de l'employeur :
.....

*** Sont dispensés de l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de services :**

- justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an à temps plein, effectuée au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes à la date du dépôt du dossier (fournir les justificatifs des employeurs)

- ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relatives à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Autre situation avant votre entrée en formation :

Etes-vous titulaire du permis de conduire : ☐ OUI ☐ NON

Important : les vaccinations

Art. 8 ter – (Créé par Arrêté du 12 avril 2021 – art.1 et modifié par Arrêté du 9 juin 2023- art.2)

L'admission définitive est subordonnée :

1. A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;
2. A la production, avant la date d'entrée au premier stage, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1^{er} du livre 1^{er} de la troisième partie législative du code la santé publique.

ATTENTION : un élève dont dossier médical ne serait pas complet le jour de la rentrée ne sera pas accepté en formation.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur les documents fournis.

Ale

Signature :

Composition du dossier de candidature IFP de PONTARLIER : Document à imprimer et à remplir

Nom, nom d'usage et prénom :

Documents à fournir

		Réservé au Candidat	Réservé à l'IFP
Fiche de renseignements	Complétée totalement selon ce qui est demandé (document à imprimer) 2 numéros de téléphone obligatoires Adresse mail obligatoire et lisible Datée et signée	Oui ☐	Oui ☐ Non ☐
Copie recto-verso d'une pièce d'identité claire et lisible et valide	Pièces d'identité acceptées : Carte nationale d'identité valide Passeport valide (passeport français ou émis par un des pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen) Carte de séjour, carte de résident, ou visa concours pour les ressortissants étrangers et un titre de séjour valide à l'entrée en formation (soit au 31 août 2026)	Oui ☐	Oui ☐ Non ☐
Lettre de motivation	Lettre de motivation <u>manuscrite</u> , personnalisée et signée	Oui ☐	Oui ☐ Non ☐
Curriculum vitae	Un C.V. complet et personnalisé	Oui ☐	Oui ☐ Non ☐
Document manuscrit	Un document <u>manuscrit</u> relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages Il est nominatif et signé	Oui ☐	Oui ☐ Non ☐
Copie des diplômes obtenus	→ Copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français pour tous les candidats → Copie des relevés de résultats ou bulletins scolaires + copie des appréciations de stage en 2 ^{de} , 1 ^{ère} et terminale (pour les candidats en cursus BAC ASSP/SAPAT)	Oui ☐	Oui ☐ Non ☐
* Si candidat dispensé de la sélection : Attestations de travail et appréciations à fournir	Attestations de travail justifiant l'ancienneté à temps plein, accompagnées éventuellement des attestations, appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)	Oui ☐	Oui ☐ Non ☐
Pour les ressortissants hors Union Européenne	Une attestation du niveau de langue française requis B2 et un titre de séjour valide à l'entrée en formation soit au 31 août 2026	Oui ☐	Oui ☐ Non ☐
Autres justificatifs	Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.	Oui ☐	Oui ☐ Non ☐
Enveloppes	Deux enveloppes autocollantes format 11X22, <u>timbrées</u> au tarif en vigueur pour 20g, et libellées à votre nom et adresse.	Oui ☐	Oui ☐ Non ☐
Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien. Une attestation MDPH est à fournir.		Oui ☐	Oui ☐ Non ☐